

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

### Droit international privé (4DR1013)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	<b>oral: 15 min</b>	<b>6</b>

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

#### Equipe enseignante:

GUILLAUME Florence, Professeure ordinaire, et un(e) assistant(e).

#### Objectifs:

Cet enseignement a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances juridiques et le raisonnement conflictuel nécessaires pour résoudre toute question se posant dans le cadre d'une relation internationale de droit privé. Il vise à familiariser les étudiants à l'application de la Loi fédérale sur le droit international privé et des principales conventions de droit international privé ratifiées par la Suisse, notamment la Convention de Lugano.

#### Contenu:

En présence de relations internationales entre individus et/ou sociétés, plusieurs ordres juridiques nationaux sont susceptibles d'entrer en conflit. Le droit international privé fournit les règles nécessaires non seulement pour déterminer le droit applicable aux relations internationales de droit privé, mais également pour régler les questions relevant de la procédure internationale (compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères, entraide judiciaire internationale en matière civile). Le cours du semestre d'automne est consacré à l'acquisition des principes généraux du droit international privé :

- le droit applicable,
- la compétence internationale des tribunaux et des autorités,
- la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères,
- l'entraide judiciaire internationale en matière civile.

Le cours du semestre de printemps présente un panorama des règles de droit international privé applicables dans une sélection de matières telles que :

- les relations entre époux (ou entre partenaires enregistrés),
- les relations entre parents et enfants,
- les successions,
- les droits réels,
- le droit des obligations.

#### Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes « Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des questions théoriques et des cas pratiques.

#### Documentation:

L'« Abrégé de droit international privé – Principes généraux » constitue le support du cours du semestre d'automne. Le reste de la documentation du cours est disponible sur Moodle. Les fiches de travail contiennent des références aux textes légaux, à la doctrine et à la jurisprudence, des liens sur les sites Internet utiles, des documents illustrant la matière, des questions théoriques et des cas pratiques. La présentation Power Point résume la matière. Un polycopié d'arrêts topiques est mis à disposition.

#### Forme de l'enseignement:

Cours ex cathedra, séances d'exercices.

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

**Droit international privé (4DR1013)**